

**2021**

**( décision  
modificative  
n°1 )**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**métropole  
GrandNancy**



## PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2021

Cette décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 intègre des inscriptions urgentes ou complémentaires au budget primitif et les effets financiers de la crise sanitaire qui n'ont pu être anticipés. Ces inscriptions budgétaires sont regroupées dans une **première partie** par politiques publiques ventilées en six grands axes d'intervention.

La **deuxième partie** est consacrée aux écritures comptables spécifiques comprenant les régularisations comptables et les opérations d'ordre.

Enfin, la **troisième partie** correspond au tableau des virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement) et de la même opération (en investissement).

☆☆☆



<b>I – DEPENSES ET RECETTES</b>	page	7
<b>II – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES</b>	page	19
<b>III – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE</b>		
Section d’investissement : virements de crédits à l’intérieur d’une même AP, d’un chapitre à un autre chapitre, au sein de la même opération	page	27
Section de fonctionnement : virements de crédits à l’intérieur d’un même CR, d’un chapitre à un autre chapitre	page	31



**I – DEPENSES ET RECETTES**  
**FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

## ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pol Publique ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AP-CR		DM1 2021 DEPENSES		DM1 2021 RECETTES	
Nature de la dépense		Fonct	Inv	Fonct	Inv
DEV ECO-TO	CENTRE CONGRES-PARC EXPOSITION		680 000		
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	92 100	-10 000	203 000	0
	ACCUEIL D'ENTREPRISES ET INTERV. ECONOMIQUES	50 000		86 000	
	ATELIERS BUREAUX	26 500			
	BATIMENT REPUBLIQUE (NANCY)	4 900			
	BATIMENT TOTEM LORNTECH (NANCY)			117 000	
	IMMEUBLE RUE FRUCHARD A MAXEVILLE	8 500			
	PLATEFORME SVS	2 200	50 000		
	MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT & DE L'INNOVATION		-60 000		
	DETTE	0	102 200	0	75 500
	ATELIERS ARTISANAUX		4 000		10 000
	BATIMENT TOTEM LORNTECH (NANCY)		28 500		28 500
	CENTRE DE VIE DE BRABOIS (VANDOEUVRE)		14 000		14 000
	MARCHE DE GROS		25 200		17 000
	PLATEFORME SVS		23 000		1 500
	SITE ALSTOM (NANCY)		7 500		4 500
Total DEV ECO-TOURISTIQUE		92 100	772 200	203 000	75 500
ENS SUP-REI	ARTEM		-88 600		326 000
	DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	133 000	150 000	90 000	140 000
Total ENS SUP-RECHERCHE		133 000	61 400	90 000	466 000
INNOVATION	GRANDS PARTENARIATS			46 808	
Total INNOVATION				46 808	0
Total général		225 100	833 600	339 808	541 500

L'opération de requalification du **Parc des expositions de Vandoeuvre** comprenait une phase de démolition et une phase de construction afin à terme de moderniser l'équipement et de le rendre plus fonctionnel. Confrontée à des difficultés financières et au contexte défavorable au secteur de l'événementiel avec la crise sanitaire, la Métropole a reporté la décision de lancement de cette opération. Néanmoins, sur le site du PEX, le Hall F, comprenant jadis la patinoire de Nancy, a montré des signes inquiétants de fatigue faisant peser des risques de sécurité aux abords et n'a, en outre, plus d'utilité depuis la fermeture de cette dernière. Il convient donc de lancer sans plus attendre les travaux de démolition, estimés à **680 000 € HT**.

Les dépenses dévolues au **développement économique** vont permettre en fonctionnement, à hauteur de **50 000 €**, d'engager des études (25 000 €) afin de penser la relance économique par le local et orienter les choix pour aider les entreprises fortement impactées par les effets de la crise sanitaire. Par ailleurs, dans le cadre de la structuration de l'agence de développement économique, il sera nécessaire de recruter un conseil juridique pour régler les problématiques liées au transfert du personnel concerné, estimées à 25 000 €.

Le 4 juin 2020, la Métropole a lancé une plateforme e-commerce (place de marché locale) pour appuyer la reprise du commerce et de l'artisanat local, confrontés à la crise économique, conséquence directe de la pandémie et des mesures de confinement alors mises en œuvre. Depuis, 115 boutiques en ligne ont été créées par les services métropolitains. Pour ce projet, la Métropole a obtenu **50 000 €** de subvention de la Région Grand Est au titre de l'appel à projet transition numérique.



Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy a engagé une étude de préfiguration et s'est portée candidate à l'appel à projets "Emergence de nouvelles démarches d'écologie industrielle et territoriale en Grand Est" lancé par l'ADEME et la Région Grand Est. Pour accompagner la définition et la mise en œuvre de ces actions, la Métropole du Grand Nancy bénéficiera d'un soutien financier de la part de l'ADEME comprenant notamment une aide pour le financement du recrutement d'un animateur en écologie industrielle et territoriale (salaires, charges et dépenses de formation) pour une durée de 3 ans maximum, pour laquelle la Métropole a sollicité **36 000 €** par an.

Sont également portés dans cette décision modificative des crédits relatifs à la gestion de l'immobilier économique au titre des ateliers bureaux situés sur Brabois. Les bâtiments ont été rétrocédés à la Métropole fin 2020, dans la foulée des opérations de clôture de la concession confiée à SOLOREM. Ainsi, il convient d'ajouter **26 500 €** pour régler les derniers loyers dus à SOLOREM et acquitter la totalité des charges au titre d'un dernier quadrimestre 2020 (le bâtiment était alors encore sous mandat de gestion chez SOLOREM).

Concernant l'immeuble République à Nancy il convient d'ajouter **4 900 €** de crédits pour acquitter le montant total de la taxe foncière sur ce bâtiment.

Par ailleurs, la Métropole accompagne les entreprises hébergées dans son parc immobilier à vocation économique à la fois dans leur projet de développement comme dans les difficultés qu'elles peuvent momentanément rencontrer. Le Grand Nancy a été sollicité par l'entreprise NATUVAL locataire en vue de bénéficier d'une remise gracieuse de **2 200 €** d'une partie de leur loyer qui leur permettrait de faire face aux difficultés liées au ralentissement de leur activité du fait de la crise sanitaire. L'association les Ateliers du Canal bénéficie également d'une exonération de **8 500 €** de leur redevance d'occupation pour la période de mars 2020 à septembre 2021.

Le changement de la chaudière sur la plateforme SVS (Sciences du Vivant et de la Santé) sur Brabois n'a pas été prévu en termes d'interventions de maintenance sur 2021 sur le parc immobilier économique. Néanmoins, il semble nécessaire de remplacer cette chaudière qui dessert toutes les entreprises du site. En effet, celle-ci est percée, les collecteurs de chauffage et vannes fuient, et la régulation interne de la chaudière est hors service et entraîne des surconsommations importantes. Elle sera remplacée par une chaudière à condensation, que l'on peut réguler à distance et qui possède donc des rendements beaucoup plus performants. L'économie générée serait d'environ 6 000 €/an, passant d'un coût de 35 550 € à 29 470 €. Le coût de son remplacement est de 78 850 € TTC et il manque **50 000 €**.

La Maison de l'Entreprenariat à Brabois inadaptée aux besoins du Grand Nancy a fait l'objet d'une décision de démolition prévue sur les années 2020 et 2021 initialement en trois phases. En raison de la présence de gens du voyage sur le site, la dernière phase sera retardée, ce qui permet de désengager **-60 000 €**.

Suite à la commercialisation des espaces au sein du bâtiment TOTEM depuis le début de l'année, il convient de prévoir les recettes liées à la facturation des loyers et des charges aux locataires non définies au budget primitif pour **117 000 €**.

Enfin, la mise à disposition de surfaces à titre onéreux dans ces bâtiments (ateliers artisanaux, Totem, centre de vie de Brabois, marché de gros, plateforme SVS et site Alstom), induit le règlement par l'occupant d'un dépôt de garantie (**75 500 €**). Le contexte sanitaire ayant eu un impact important sur le télétravail, les sociétés locataires du Grand Nancy sont en phase de réorganisation. Susceptibles de restituer les locaux, elles doivent pouvoir bénéficier en parallèle d'un remboursement rapide de ce dépôt de garantie (**102 200 €**).

Les crédits de fonctionnement portés à **l'enseignement supérieur et au soutien à la formation et la recherche**, pour un total de 133 000 €, englobent le projet TIGA DHDA, dont la Métropole est porteuse juridique, qui encaisse la subvention PIA versée par la Banque des Territoires, et doit ensuite la reverser aux porteurs de projet identifiés. Suite à la dissolution de l'un d'entre eux, le GIP pour l'Ingénierie Territoriale pour l'Emploi et la Filière Bois s'est engagé à rembourser les subventions encaissées au titre des années 2020 et 2021 pour **90 000 €**. La Communauté d'Agglomération d'Epinal ainsi que le PETR d'Epinal vont reprendre à leur compte les actions envisagées. Il est donc nécessaire de pouvoir leur reverser les subventions correspondant à ces actions, soit **90 000 €**.

Par ailleurs, le Grand Nancy s'est prononcé récemment en faveur du soutien à la faculté de Droit de Nancy en vue du développement d'un nouveau Diplôme Universitaire (DU) préparant aux métiers de la Sécurité. Il s'agit également de créer un centre de préparation à ces métiers, sous la forme d'un Institut universitaire et un master européen « sécurité intérieure/européenne ». Il convient ainsi de prévoir une subvention de **15 000 €**.

Dans la continuité du travail mené par la Métropole du Grand Nancy pour se doter d'un plan métropolitain des mobilités (P2M), en mettant en perspective les problématiques de stationnement et de circulation, il a été décidé de passer une commande à un prestataire chargé de proposer la démarche à mener concernant la thématique des « Mobilités et de la Transformation de la Ville" (**12 000 €**).

Enfin, des travaux de remise aux normes de l'accès à la toiture terrasse du bâtiment abritant notamment l'école de la 2ème Chance et la Maison de l'Emploi situées avenue du XXème corps à Nancy, ont été réalisés par le syndicat de copropriété gérant l'ensemble de ces bâtiments. Ces travaux doivent être supportés par la Métropole en qualité de copropriétaire pour un montant d'environ **16 000 €** et réglés au titre des charges de copropriété.

Le Grand Nancy fait partie des membres fondateurs, depuis 2011, de la fondation NIT (Nancy Innovation Technologie), aux côtés de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, de Caloriver, de Saint-Gobain PAM, de Solvay et de Welcoop. Cette fondation ne disposait pas de la personnalité morale propre jusqu'en 2020 et était rattachée juridiquement à l'Université de Lorraine. Cette solution, non idéale, a été résolue par la transformation de celle-ci en fondation de coopération scientifique ID+Lorraine, lui permettant d'avoir la personnalité morale et de disposer de son propre capital auquel la Métropole participe à hauteur de **150 000 €**.

Par délibération n° 8 du Conseil métropolitain du 31 mars 2017, la Métropole a acté le versement d'une subvention d'équipement de **140 000 €** à l'Université de Lorraine dans le cadre du Pacte d'innovation Etat-Métropole du Grand Nancy. Celui-ci prévoyait la création d'un centre de cybersécurité pour l'Europe par l'Université de Lorraine avec le LORIA et l'INRIA en lien avec l'Université de la Sarre. Plusieurs entités devaient participer à son financement dont la Région Grand Est pour la France. Entretemps, la création de ce laboratoire a été abandonnée. En conséquence, cette somme doit être restituée par l'Université.

L'opération ARTEM 1ère tranche (Ecole des Mines), sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée par SOLOREM, est désormais terminée, le quitus ayant été délivré. Aussi, il est proposé de désaffecter les dépenses pour **-103 800 €**.

La 2ème tranche d'ARTEM correspond à l'ENSAD, qui est ouverte et utilisée par l'Ecole d'Art depuis la rentrée 2016. Cependant, des problèmes d'étanchéité subsistent sur cette école, sans que des responsabilités aient pu être établies. C'est pourquoi la Métropole, propriétaire de cet ouvrage, a décidé d'engager des études de maîtrise d'œuvre d'un montant de **10 000 €** afin de déterminer les travaux éventuels à réaliser.

Enfin, les travaux liés à la tranche 3 d'ARTEM (ICN/ISAM) sont également terminés, ainsi que tous les sujets portant sur les réceptions et contentieux. Les derniers litiges concernant ces opérations portaient sur la reprise des relations contractuelles du marché de 1 % artistique, qui a fait l'objet d'un protocole de résiliation, ainsi que le litige Ateliers Bois concernant l'étanchéité, dont l'issue contentieuse a été favorable à la Métropole. Il est donc possible de délivrer quitus à SOLOREM pour ses missions de mandataire sur ces tranches et ainsi régler la dernière note d'honoraires d'un montant de de 25 000 €, révisions de prix incluses et de compléter les dépenses inscrites pour un montant de **5 200 €**.

Il est donc possible de récupérer l'excédent de trésorerie, suite aux quitus délivrés à SOLOREM pour ses missions de mandataire sur ces différentes tranches de travaux estimés à 371 000 € sur la tranche 2 et à 255 000 € sur la tranche 3. Il y a lieu d'abonder la tranche 2 à hauteur de la totalité de la recette à encaisser (**371 000 €**) et de désaffecter **-45 000 €** sur l'inscription initiale de 300 000 € au BP sur la tranche 3, soit un total de 326 000 €.

Les recettes de fonctionnement dédiées à **l'innovation** concernent un remboursement de subvention au Grand Nancy de l'Académie des Sciences morales et politiques. Créée en 2018 à l'initiative du Grand Nancy, la fondation « Humanisme numérique » était abritée par l'Académie des Sciences morales et politiques, composante de l'Institut de France. Cette fondation avait notamment pour objet d'encourager et de soutenir la recherche scientifique, autour de problématiques liées à l'humanisme dans son rapport au numérique (bourses ou prix à des doctorants ou projets de thèses), de soutenir ou organiser des séminaires et colloques sur les thèmes correspondants ou encore d'encourager l'édition d'œuvres scientifiques, littéraires ou de communication. Celle-ci n'a finalement jamais vraiment fonctionné et l'Académie des Sciences morales et politiques propose de rembourser **46 808 €**.

## DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Pol Publique	DEVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT ET TRANSITION ECOLOGIQUE AP-CR	Nature de la dépense	DM1 2021 DEPENSES	
			Fonct	Inv
DEVELOPPEMENT	GRANDS PROJETS URBAINS	AMENAGEMENTS DE SITES ECONOMIQUES		50 000
	HABITAT-LOGEMENT	HABITAT		-50 000
	NOUVEAU PROG NAT RENOV URBAINE	NOUVEAU PROG NAT RENOV URBAINE		-334 000
	PLANIF URBAINE-STRATEGIE FONCI	DIVERSES OPERATIONS D'URBANISME		20 000
		RESERVES FONCIERES		31 000
	PROGRAMME RENOVATION URBAINE	PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE		334 000
	URBANISME OPERATIONNEL	ZAC - CONV PUBLIQUES D'AMENAGEMENTS		5 200
Total DEVELOPPEMENT URBAIN			0	56 200
TRANSITION ECOL	ECOLOGIE URBAINE	ECOLOGIE URBAINE		45 000
	URBANISME ET ECOLOGIE URBAINE	ECOLOGIE URBAINE	18 500	
Total TRANSITION ECOLO			18 500	45 000
Total général			18 500	101 200

Au titre du **développement urbain et de l'habitat**, les études menées par l'APIJ dans le cadre de l'implantation de la nouvelle cité judiciaire à ALSTOM ont permis de pouvoir avancer sur le programme de restructuration du quartier des Rives de Meurthe Nord et la restructuration du reste du site ALSTOM. Par ailleurs, les études à mener sur le Technopôle Henri Poincaré vont également pouvoir reprendre dès que le programme sera définitivement calé. Afin de pouvoir accompagner ces projets et régler les honoraires des études induits, il est proposé d'abonder ces crédits d'études à hauteur de **50 000 €**, pris sur l'opération Nancy Grand Cœur ayant, elle, pris un peu de retard.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 22 avril 2021, les crédits prévus pour l'OPAH à Jarville-sous-Bois sont décalés à 2023. Il est proposé de désaffecter **-50 000 €**.

Dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine, les travaux d'aménagement du secteur Foch à Laxou auront lieu en 2022. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits d'investissement à hauteur de **-334 000 €** au bénéfice du Programme de rénovation urbaine.

En effet, l'opération relative au Programme de rénovation urbaine nécessite un complément de **334 000 €**. Il s'agit :

- du projet d'aménagement du secteur de la Cascade à Laxou et Maxéville, qui s'achèvera en fin d'année, et qui nécessite des travaux d'aménagement complémentaires et des adaptations en matière de circulation sur le parking principal, pour un montant de **84 000 €**.
- de la participation de la Métropole du Grand Nancy aux travaux de dépollution du site (**200 000 €**) afin d'accompagner l'opération de Foncière Logement ; en effet, les travaux d'aménagement des espaces publics sur le secteur du Cœur de ville à Tomblaine ont dû être adaptés.
- des études stratégiques, techniques et juridiques qui doivent être menées afin d'identifier précisément les conditions de mise en œuvre de la restructuration du site des Nations (dimensionnement financier des interventions, structuration juridique adéquate, etc....) pour constituer un « dossier investisseur » susceptible d'attirer des partenaires privés. Afin d'envisager de confier une étude à SCALEN dans ce cadre, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de **50 000 €**.

En matière de planification urbaine et dans le cadre d'achat de terrains sur le secteur Cœur plaines rive droite Nord, il convient de prévoir les frais de notaire pour un total de **16 000 €**. Il est également prévu sur les friches R.F.F. à Jarville Heillecourt des frais supplémentaires post-fixations de **15 000 €** des prix de cession par l'EPFGE, liés notamment à l'abattage d'arbres et débroussaillage suite à des intempéries. Enfin, la procédure sur le Règlement Local de Publicité Intercommunale redémarre en 2021 et nécessite une inscription supplémentaire de **20 000 €**.

Dans le cadre de la remise d'équipements de la ZAC Austrasie à Nancy, il convient de régulariser la TVA à hauteur de **5 200 €** sur la vente du mail de l'horloge à SOLOREM, mandataire.

Dans le domaine de la **transition écologique**, les crédits d'investissement de **45 000 €** concernent la réalisation d'un balisage afin de répondre aux objectifs du plan d'aménagement du site et des travaux à réaliser sur l'ENS Art-sur-Meurthe.

En fonctionnement, il est prévu respectivement **8 000 €** et **10 500 €** pour la mise en place de programmes d'animations sur le Plateau de Malzéville, accompagnées par des associations (LPO, CPIE, la Cie des ânes) et des animations estivales sur le bassin de la Méchelle en lien avec la biodiversité et la ressource en eau de la Meurthe.

## SERVICES A LA POPULATION

Pol Publique	SERVICES A LA POPULATION AP-CR	Nature de la dépense	DM1 2021 DEPENSES		DM1 2021 RECETTES	
			Fonct	Inv	Fonct	Inv
	DIVERS EQUIP	EQUIPEMENTS METROPOLITAINS				
		BOULODROMES	35 200			
		CREMATORIUM D'AGGLOMERATION		91 000	56 000	
		GESTION ANIMAUX ERRANTS OU NUISIBLES	160 000	26 000		
	<b>Total DIVERS EQUIP METRO</b>		<b>195 200</b>	<b>117 000</b>	<b>56 000</b>	<b>0</b>
	<b>Total général</b>		<b>195 200</b>	<b>117 000</b>	<b>56 000</b>	<b>0</b>

En date du 3 décembre 2019, la Métropole a racheté à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) le boulodrome couvert situé au 127 rue Mac Mahon où sont actuellement accueillies l'Amicale Nancéienne de Pétanque et l'association ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle. Ce bâtiment est mis à disposition à titre gratuit à la Ville de Nancy, par convention précaire et révocable, permettant ainsi la poursuite des activités associatives sur ce site. En qualité de propriétaire, le Grand Nancy doit s'acquitter de la taxe foncière lui incombant. Suite à la réception tardive de l'avis d'imposition 2020, il est nécessaire d'intégrer par décision modificative le règlement de cette taxe ainsi que le règlement de l'avis d'imposition 2021 qui sera dû avant la fin d'année pour un total de **35 200 €**.

Dans le cadre de l'opération de fin de concession de service public du crématorium d'agglomération, la valeur nette comptable du bien de retour à indemniser a été arrêté à 3 891 000 €, conformément à la délibération du 22 avril 2021. Aussi, l'inscription prévue initialement au BP à 3,8 M€ doit être revalorisée de **91 000 €**.

Dans le cadre de la nouvelle délégation avec OGF pour l'exploitation du crématorium, seule a été inscrite au BP 2021 la redevance de 472 000 €. Il convient d'ajouter une recette complémentaire de **56 000 €** correspondant à la redevance de décembre 2020.

Suite à la mise en exploitation du pôle animalier au 22 mars 2021, 3 mois de redevances hors DSP sont venus impacter les inscriptions initiales (120 000 €) ainsi que 2 mois de charges 2020. Aussi, les inscriptions relatives à la participation annuelle du Grand Nancy doivent être réajustées à hauteur de **160 000 €** en fonctionnement, portant le total budgétaire à 280 000 €, et de **26 000 €** en investissement, au prorata temporis du temps d'exploitation de l'année 2021, portant le total budgétaire à 226 000 €.



## VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITES

Pol Publique	VIE SOCIALE, HABITAT ET SOLIDARITES		DM1 2021		DM1 2021		
	AP-CR	Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES		
			Fonct	Inv	Fonct	Inv	
CULTURE	ATTRAC CULT SCIENTI, TECH-CNR	CONSERVATOIRE DU GRAND NANCY		-62 000			
		MUSEUM AQUARIUM DE NANCY		-616 000			
<b>Total CULTURE</b>				<b>-678 000</b>			
SANTE	COHESION SOCIALE	SANTE, BIEN-ETRE	155 000				
<b>Total SANTE</b>				<b>155 000</b>			
SPORTS-LOISIRS	SPORT PROFESSIONNEL	STADE MARCEL PICOT		41 000			
		SPORT-LOISIRS-GDS EVENEMENTS	BASE DE LOISIRS		524 720		
			PATINOIRE D'AGGLOMERATION				2 400
			PISCINES		-50 000		2 000
<b>Total SPORTS-LOISIRS</b>				<b>515 720</b>		<b>4 400</b>	
<b>Total général</b>			<b>155 000</b>	<b>-162 280</b>	<b>0</b>	<b>4 400</b>	

Au titre de la **santé et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et la mise en place de la vaccination**, le Centre Prouvé a été aménagé en vaccinodrome. La Métropole prévoit en conséquence des crédits pour sa participation aux fluides, à l'ouverture des espaces et pour le personnel de nettoyage et de surveillance, sur une base de 51 000 € par mois, pour 5 mois (jusqu'au 15/09 inclus) soit 255 000 €. En parallèle, une partie de ces crédits pourra être prise sur la ligne prévue sur le marché d'achat de masques chirurgicaux, à savoir 100 000 € par virement de crédits. Il reste donc à compléter la somme de **155 000 €** en fonctionnement. La Métropole sollicite actuellement des partenaires financiers pour l'aider dans le financement de ce vaccinodrome.

En matière d'attractivité, de culture scientifique et technique, il convient de désaffecter **-62 000 €** sur les crédits du Conservatoire du Grand Nancy en raison des délais de consultation de la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la centrale de traitement de l'air au Conservatoire.

Alors que les procédures liées au chantier de remplacement des huisseries du Muséum-Aquarium se poursuivent avec la signature prochaine du marché de travaux, il apparaît que l'ensemble des travaux ne pourra être mis en œuvre en 2021 en raison de la pénurie de matières premières pour une durée non encore déterminée. En conséquence, il y a lieu de désaffecter **-600 000 €**.

De même, le programme de restructuration des locaux du Muséum-Aquarium est désormais achevé. Il convient ainsi de désaffecter **-16 000 €** qui avaient été provisionnés pour le paiement des dernières factures liées au chantier.

S'agissant du sport professionnel, suite à des problèmes de sécurité liés aux accès aux toitures du stade Marcel Picot à Tomblaine, il convient de procéder à des travaux d'urgence de rénovation des terrassons techniques situés au niveau de la tribune Hazotte. Ce chantier nécessite l'inscription d'une enveloppe de **41 000 €**.

La base de loisirs « la Plage des 2 Rives » se déploiera du 15 juin au 5 septembre 2021 sur les rives de Meurthe du Grand Nancy. Répondant pleinement aux attentes des citoyens pendant les chaleurs d'été, elle offrira à l'ensemble des usagers une zone de baignade de 700 mètres carrés, de nombreuses animations et favorisera des moments ludiques et sportifs dans un environnement en phase avec les enjeux de développement durable. Ce projet est également l'occasion de poursuivre des aménagements pérennes de part et d'autre des rives de Meurthe sur un site privilégié : enfouissement des réseaux, adduction d'eau, viabilisation, aménagements paysagers, apport de points d'éclairage, intervention sur le parking du stade Marcel Picot. Ces travaux d'aménagement qualitatifs nécessitent l'inscription d'une somme de **524 720 €** en décision modificative. Une partie des crédits est transférée depuis les piscines pour **-50 000 €**.

S'agissant des recettes, dans le cadre du renouvellement du matériel nécessaire à l'accueil des usagers au sein des bassins de l'Aquapôle, le Grand Nancy est amené à réformer ou recycler régulièrement différents équipements pour un montant global de **2 000 €**. Ce coût tient compte de l'amortissement du bien et de sa vétusté. Par ailleurs, en 2012, la Métropole a acquis des équipements frigorifiques lors de la réhabilitation de la patinoire de Vandoeuvre, installée dans le Hall F du Parc des Expositions. A l'issue des conclusions d'un contrôle technique réalisé en 2014 sur la toiture du Hall F, le Grand Nancy n'a plus été en mesure d'assurer les activités liées à la patinoire dès juillet 2017, les désordres constatés (corrosion, cloquage, risque de chute, etc.) mettant en péril la sécurité des personnes. Le groupe frigorifique et les éléments associés ont ainsi fait l'objet d'une cession pour un montant de **2 400 €** à la société SNVI, frais d'enlèvement compris.

## MOBILITES

Pol Publique	MOBILITES AP-CR	Nature de la dépense	DM1 2021 DEPENSES		DM1 2021 RECETTES	
			Fonct	Inv	Fonct	Inv
STATIONNEMENT	PARKINGS	PARKING KENNEDY			35 000	
		PARKING REPUBLIQUE - CENTRE PROUVE			50 000	
Total STATIONNEMENT			0	0	85 000	0
TRANSPORTS EN COMMUN	NOUVEAU TRAMWAY	TRANSPORTS URBAINS				203 027
Total TRANSPORTS EN COMMUN			0	0	0	203 027
VOIRIE-ESP PUBLICS	ECLAIRAGE URBAIN	ECOQUARTIER - NANCY GRAND CŒUR		-50 000		
	MAINTENANCE VOIRIE	VOIRIE METROPOLITAINE	50 000		55 000	
	PROGR ANNUELS VOIRIES SECOND	VOIRIE METROPOLITAINE		260 000		260 000
Total VOIRIE-ESP PUBLICS			50 000	210 000	55 000	260 000
Total général			50 000	210 000	140 000	463 027

Au titre du stationnement, les recettes sont augmentées de **85 000 €** correspondant à des abonnements des parkings Kennedy et République non prévus au BP.

Sur les transports, dans le cadre du projet de renouvellement de la ligne 1, un marché d'AMO a été confié au mandataire Transamo, afin de gérer les travaux pour le compte de la Métropole du Grand Nancy. Il y a lieu de régulariser en recettes la part de TVA à hauteur de **203 027 €** suite aux avances précédemment versées.



L'essentiel des crédits de fonctionnement de **voirie et espaces publics** permet de répondre aux prochaines demandes d'interventions d'entretien de la chaussée et des trottoirs pour le compte de tiers. Compte tenu du niveau d'engagement des dépenses à la fin du mois d'avril 2021 (130 000 € engagés sur 150 000 € inscrits), il est nécessaire d'augmenter le budget initial de **50 000 €**, compensé par des recettes quasi équivalentes de **55 000 €** augmentées des frais de gestion, conformément à la délibération du Conseil du 28 janvier 2011.

S'agissant des crédits d'investissement, compte tenu de la mise en œuvre de dispositifs complémentaires de gestion intégrée des eaux pluviales, plusieurs opérations pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les crédits supplémentaires (**200 000 €**) correspondent au montant des subventions qui seront perçues en 2021, compensant partiellement les surcoûts de ces dispositifs. Par ailleurs, dans le cadre du projet "Rond-point de l'Orée du Bois (Accompagnement crèche communale)", la commune de Fléville-devant-Nancy dispose d'espaces contigus, qu'elle souhaite aménager en même temps que les espaces métropolitains. Ces dépenses feront l'objet d'une prise en charge financière par la commune (**60 000 €**) prévue dans une convention avec la métropole.

Enfin, suite à la décision de réorienter le programme de la ZAC Nancy Grand Cœur et de résilier le marché de maîtrise d'œuvre concernant les études sur ce territoire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle procédure de commande publique en groupement de commandes avec SOLOREM afin de pouvoir étendre le périmètre de l'étude. Cependant, dans la mesure où le programme définitif de cette mission est seulement finalisé, la procédure de commande publique ne devrait aboutir qu'en fin d'année permettant de réorienter une partie des crédits vers les autres projets (- **50 000 €**).

## PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

Pol Publique	PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE		DM1 2021	
	AP-CR	Nature de la dépense	Fonct	Inv
FISCALITE-DOTASPORTS-LOISIRS		HIPPODROME DE NANCY BRABOIS	24 656	
<b>Total FISCALITE-DOTATIONS</b>			<b>24 656</b>	
FONCT INSTITUT	DEPENSES DE STRUCTURE	FONCTIONNEMENT DES SERVICES GENERAUX	12 000	
		OPÉRATIONS NON VENTILABLES	120 626	
<b>Total FONCT INSTITUTION</b>			<b>132 626</b>	
<b>Total général</b>			<b>157 282</b>	

Une partie des prélèvements de l'État à opérer au titre des paris hippiques est reversée chaque année par les services comptables des directions régionales et départementales des finances publiques. Les EPCI et les communes sont en attente des versements pour l'exercice 2019. La quote-part de ce prélèvement représente **24 656 €**.

Les autres recettes au titre du **fonctionnement de l'institution** correspondent :

- à la recette octroyée par le Conseil régional Grand Est de **12 000 €** au titre du dispositif "diagnostic des bâtiments publics et associatifs" dans le cadre des travaux de diagnostic énergétique sur les bâtiments métropolitains,
- à l'aide exceptionnelle de l'Etat - Agence de Services et de Paiements (ASP) de 3 000 € par apprenti aux Collectivités Territoriales pour les recrutements d'apprentis ayant eu lieu en septembre 2020, le dispositif étant prorogé jusqu'au 31 décembre 2021, soit une recette de **105 000 €**,
- à la redevance inscrite au titre de la convention de gestion de la SEM CRELOR pour la refacturation des frais de personnels, matériels et interventions supplémentaires pour un montant de **15 626 €**.

## **II – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES**

# 1 – OPERATIONS REELLES

## *A. Opérations réelles relatives aux admissions en non-valeur*

### **BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Madame la Trésorière de Nancy Municipale a adressé à la Métropole du Grand Nancy des états de créances irrécouvrables constatées par ses services. A la lecture des informations transmises par la Trésorerie, il est fait état :

- des créances admises en non-valeur, malgré la réalisation de toutes les diligences possibles en la matière, pour les motifs suivants : "poursuites sans effet", "débitéur décédé et demandes de renseignements négatives", "personne disparue", "reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite", "combinaison infructueuse d'actes". Ces créances pourront éventuellement faire l'objet d'un recouvrement ultérieur, selon le cas, si les débiteurs sont retrouvés et/ou reviennent "à meilleure fortune",

- des créances "éteintes", suite à une décision judiciaire dans le cadre d'une procédure du surendettement (décision d'effacement de dette) ou de redressement/liquidation judiciaire ("clôture pour insuffisance d'actif") qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement éteintes.

Une créance éteinte d'un montant particulièrement élevé (104 965,04 €) nécessite un complément de prévision budgétaire sur le budget principal de **20 000 €**. L'extinction de cette créance est liée à la liquidation de l'entreprise SALMON. L'opération de construction ARTEM2 a été confiée à un mandataire de maîtrise d'ouvrage (la Solorem) qui a, dans ce cadre, conclu un marché avec SALMON. Lors de l'établissement du décompte général et définitif par la Solorem, il est apparu un solde en sa faveur d'un montant de 104 965,04 €. La Métropole a émis un titre pour obtenir le remboursement de cette somme mais l'entreprise avait fait l'objet d'un redressement judiciaire converti en liquidation judiciaire.

## **B. Solde du compte 275 « dépôts et cautionnements versés »**

Jusque 2018, la Métropole louait un local en gare de Nancy pour le service de location de vélo. Bien que l'activité soit à ce jour terminée, il reste actuellement dans l'état de l'actif de la Métropole du Grand Nancy et du comptable public une somme de 1 079,76 € correspondant à une caution comptabilisée au compte 275 « dépôt et cautionnements versés ».

A des fins de fiabilisation de l'actif, il est proposé de solder ce compte. Pour ce faire, il convient de procéder à l'émission d'un mandat au compte 65888 « autres charges diverses de gestion courante » et d'un titre au compte 275.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
518.1	65888		320.HT	1 080 €	518.1	275	130	320.HT	1 080 €
				<b>1 080 €</b>					<b>1 080 €</b>

## 2 – OPERATIONS D'ORDRE

### A - Opérations d'ordre relatives aux amortissements

Afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2021, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021.

#### BUDGET PARKINGS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	6811		320.OR	20 000 €	01	28138		320.OR	20 000 €
				20 000 €					20 000 €

#### BUDGET TRANSPORT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	6811		320.OR	30 000 €	01	28138		320.OR	30 000 €
				30 000 €					30 000 €

#### BUDGET PRINCIPAL

### B - Opérations d'ordre relatives à la reprise des amortissements

En 2017, la Métropole a versé une somme de 140 000 € à l'Université de Lorraine dans le cadre du projet de réalisation d'un centre franco-allemand de cyber sécurité pour l'Europe. Toutefois, ces fonds n'ayant pas été utilisés, ils vont être remboursés en 2021 au Grand Nancy. Or, cette subvention a déjà fait l'objet d'un amortissement partiel à hauteur de 84 000 €. Aussi, il convient de réaliser la reprise de ces amortissements par des écritures d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes.

Cette reprise se constate comptablement par l'émission d'un titre au 7811 « Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » et d'un mandat au 2804181 « Amortissement de biens mobiliers, matériels et études auprès d'organismes publics divers ».

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	2804181		320.OR	84 000 €	01	7811		320.OR	84 000 €
				84 000 €					84 000 €

## C - Opérations d'ordre relatives aux provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise par des écritures d'ordre toute perte financière probable. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge. Cela est matérialisé comptablement par un mandat au 6815 et un titre au 15112. Lorsque le jugement est devenu définitif ou que les voies de recours sont épuisées, il convient de constater budgétairement la reprise de la provision par des opérations d'ordre, à savoir une recette de fonctionnement au 7815 et une dépense d'investissement au 15112.

Deux provisions sont reprises, une sur le budget principal pour 1 500 € concernant le recours de la société Prestini suite à une consultation pour laquelle elle n'a pas été retenue et l'autre sur le budget annexe de l'Eau pour 13 500 € relative à une contestation de consommation d'eau.

### BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
01	15112		320.OR	1 500 €	01	7815		320.OR	1 500 €
				1 500 €					1 500 €

### BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
	15112		320.OR	13 500 €		7815		320.OR	13 500 €
				13 500 €					13 500 €

## D - Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### BUDGET PRINCIPAL

Les instructions comptables M57 et M49 imposent de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. L'écriture d'acquisition à titre gratuit se traduit par une dépense sur le compte 21 concerné et une recette sur un compte 13, s'assimilant ainsi à une subvention reçue. En revanche, la cession à titre gratuit se traduit par une recette sur le compte 21 concerné et une dépense sur un compte 204, s'assimilant ainsi à une subvention versée lorsque le bien n'est pas complètement amorti.

Acquisitions à titre gratuit et à l'euro symbolique

	BUDGET PRINCIPAL									
	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
Terrains Voies - gratuites	844	2111	372	320.OP	7 000 €	844	1328	372	320.OP	7 000 €
					7 000 €					7 000 €

Cessions à titre gratuit

BUDGET PRINCIPAL										
	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
Ancien Bâtiment Avron Nancy	325.3	204422	72	320.OP	1 700 €	325.3	2138	72	320.OP	1 700 €
					1 700 €					1 700 €

Echanges Fonciers

BUDGET PRINCIPAL										
	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
ZAC Stanislas Nancy	515.1	2115	104	320.OP	120 000 €	515.1	2111	104	320.OP	120 000 €
					120 000 €					120 000 €

**E – Régularisation du compte 237 « avances versées sur commandes d’immobilisations incorporelles »**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Les avances versées sur commandes d’immobilisations incorporelles de même que les acomptes versés à des mandataires de la collectivité sont imputés au compte 237 « Avances et acomptes versés sur commandes d’immobilisations incorporelles » où ils subsistent, tant que l’utilisation de ces avances et acomptes n’est pas justifiée.

L’état de l’actif de la Métropole et du comptable public présente actuellement un solde débiteur du compte 237 de 71 314 €. L’analyse des comptes indique que les mouvements comptables portent sur la ZAC Drouot Faron à Vandoeuvre et datent de 2004. Il est proposé d’intégrer ces biens dans le patrimoine par l’émission d’un mandat au compte 2031 « Frais d’études » et d’un titre au compte 237.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
515.1	2031	276	320.OP	71 314 €	515.1	237	276	320.OP	71 314 €
				71 314 €					71 314 €



## **F – Régularisation du compte 238 « avances versées sur commandes d’immobilisations corporelles »**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT** **BUDGET PRINCIPAL**

Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, les avances versées sur commandes d’immobilisations corporelles sont portées au compte 238, où elles demeurent jusqu’à justification de leur utilisation. Le compte 238 est alors crédité par le débit du compte 23 ou 21 au vu des pièces justificatives de l’exécution des travaux.

Il convient désormais de solder les avances portant sur des opérations terminées depuis plusieurs années, à savoir la ZAC Chaudeau à Ludres, le centre équestre du plateau de Brabois et le parking relais Brabois.

Il est donc proposé d’intégrer dans le patrimoine métropolitain ces biens par l’émission d’un mandat à la déclinaison correspondante du compte 21 et d’un titre au compte 238.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
844	2151	107	320.OP	514 800 €	844	238	107	320.OP	514 800 €
325.1	2138	279	320.OP	1 770 €	325.1	238	279	320.OP	1 770 €
821	21314	314	320.OP	1 €	821	238	314	320.OP	1 €
				<b>516 571 €</b>					<b>516 571 €</b>

## **G – Transfert des comptes 2031 en comptes 21**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT** **BUDGET PRINCIPAL**

En comptabilité publique, les frais d’études engagés en vue de déterminer la faisabilité d’un investissement (comprenant notamment les frais d’ingénierie et d’architecte) sont imputés au compte 2031 « frais d’études ». Or, au regard de la réalisation incertaine de l’équipement à ce stade de la procédure, ces frais ne sont pas éligibles au FCTVA. Aussi, une fois que les travaux sont certains, il y a lieu de réaliser une opération d’ordre budgétaire par l’émission d’un titre au compte 2031 et d’un mandat au compte 21 ou 23 correspondant à la nature des travaux. Cette écriture comptable rend ainsi la dépense éligible au FCTVA.

Il est à noter que parmi ces réintégrations figurent des études portant sur les déchets ménagers à hauteur de 5 260 € qui sont intégrées sur le budget principal pour des raisons techniques. Un certificat administratif à paraître cet été permettra ensuite de transférer ces biens vers le budget annexe dédié afin de faire démarrer leur amortissement.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
515.7	2151	600	320.OP	26 000 €	515.7	2031	600	320.OP	26 000 €
7211	2158	85	320OPHT	5 260 €	7211	2031	85	320OPHT	5 260 €
515.1	2151	276	320.OP	71 314 €	515.1	2031	276	320.OP	71 314 €
				<b>102 574,00</b>					<b>102 574,00</b>

## **H – Comptes 45 - Régularisation des programmes 387 et 564 – ARTEM et mise en conformité de l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite du site des jardins botaniques**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT** **BUDGET PRINCIPAL**

Le quitus des travaux de la première tranche d’ARTEM ayant été validé, les opérations comptables du programme 387 sont désormais terminées. Aussi, il y a lieu d’assurer l’équilibre des comptes de travaux pour compte de tiers entre les dépenses imputées au compte 458103102 et les recettes imputées au compte 458203102. Cet écart s’élève à 11 942 829,88 € et correspond à la participation de la Métropole du Grand Nancy à l’investissement après perception de l’ensemble des subventions des partenaires du projet. Comptablement, cet équilibre se matérialise par l’émission d’un mandat au compte 204412 « Subventions en nature sur des bâtiments et installations auprès d’organismes publics » et d’un titre au compte 458203102. Ces écritures, figurant toutes deux en section d’investissement, sont des opérations d’ordre équilibrées en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, il y a également lieu de régulariser le programme 564 portant sur la mise en conformité de l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le site des jardins botaniques, dont le solde se porte à 1 357,65 €. Pour ce faire, il convient de régulariser le compte 458200564 par l’émission d’un mandat au compte 204422 « Subventions en nature sur des bâtiments et installations auprès de personnes de droit privé » et d’un titre au compte 458200564.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 1
515.3	204412	387	320.OP	12 014 880 €	515.3	458203102	387	320.OP	12 014 880 €
314.3	204422	564	320.OP	1 360 €	314.3	458200564	564	320.OP	1 360 €
				<b>12 016 240 €</b>					<b>12 016 240 €</b>

**III – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS  
L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :  
DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

**SECTION D’INVESTISSEMENT :**

**VIREMENTS DE CREDITS A L’INTERIEUR D’UNE MEME AP**

**D’UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**

**AU SEIN DE LA MEME OPERATION**



Le Conseil métropolitain a adopté un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

## DEPENSES

### Opérations réelles

### **BUDGET PRINCIPAL**

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Sécurité prévention des risques	60 000	de vers	18	21568 458100478	autre mat. et outillage d'incendie opération sous mandat : syst. vidéotranq.	478	système vidéotranquillité	670
Maintenance de l'aquapôle	25 000	de vers	323 325.8	2051 21538	concessions et droits similaires autres réseaux	74 830	meublier et matériel pour piscines base de loisirs la méchelle	350P
Ouvrages d'art	200 000	de vers	844	2151 2315	réseaux de voirie install., mat. et outillage techniques	735 14	grosses réparations s/viaduc kennedy grosses répar. & trav. neufs ouvrages d'art	702

### **BUDGET ANNEXE EAU**

Opération	Montant	Budget eau	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Alimentation en eau depuis la Meurthe	150 000	de vers		2315 2031	installations, mat. et outillages techniques études	8121	Alimentation en eau depuis la Meurthe	420



## **2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

### **VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**





S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

## DEPENSES

### *Opérations réelles*

### **BUDGET PRINCIPAL**

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Développement économique	50 000	de vers	61.1	65742.59 65742.182	subventions p/le développement économique subv à SEM d'animation Techn. H. Poincaré	200SUBV

